

	<b>Document</b> Processus Pilotes	Rédaction : 30/09/2024 - LB Validation : 18/10/2024 - SI Approbation : 18/10/2024 - HP	Code : T6N5-3
	<b>FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT          D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (DE AP)</b>		<b>VERSION 2</b>

Diplôme de niveau IV - arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

<b>CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION</b>	<p>Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation initiale,</li> <li>- La formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle,</li> <li>- La validation des acquis et de l'expérience professionnelle.</li> </ul> <p>Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation et avoir un certificat médical d'aptitude à l'entrée en formation le 1<sup>er</sup> jour de formation.</p>
<b>DÉROULÉ DE LA FORMATION</b>	<p><b>L'ensemble de la formation se déroule sur 44 semaines soit un total de 1540 heures</b></p> <p>Formation théorique et pratique d'une durée de 770 heures (22 semaines)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 5 Blocs de compétences ( = 11 compétences et 10 modules),</li> <li>○ Un dispositif d'accompagnement individualisé,</li> <li>○ Des travaux personnels guidés,</li> <li>○ Un suivi pédagogique individualisé pour chaque apprenant.</li> </ul> <p>La formation en milieu professionnel de 770 heures (22 semaines)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel,</li> <li>○ Stages réalisés dans différentes structures publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social,</li> <li>○ Le parcours de stage comprend au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.</li> <li>○ Le parcours de stage est composé de trois stages de cinq semaines et d'un stage de sept semaines en fin de formation.</li> </ul> <p>La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.</p> <p>3 semaines de congés pour les élèves débutant une rentrée en septembre.</p>
<b>CONTACTS</b>	<p>BOKAN Lara : 03.81.38.59.17 (secrétariat)  <a href="mailto:l.bokan@chi-hc.fr">l.bokan@chi-hc.fr</a></p>
<b>LIEUX</b>	<p>IFP de Pontarlier          1 avenue Général Girod          25300 Pontarlier  <a href="http://www.ifp-pontarlier.fr">www.ifp-pontarlier.fr</a></p>
<b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - PSH</b>	<p>Accompagnement pédagogique adapté aux personnes en situation de handicap          Bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur, 2 places de parking réservées : 1 entrée accès av. du général Girod et 1 entrée accès rue des Epinettes)          Personne référente handicap de l'institut, Mme INVERNIZZI Stéphanie          contact : 03.81.38.59.05 s.invernizzi@chi-hc.fr</p>

Blocs de compétences	Modules	Nombre d'heures	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
<b>BLOC 1 (compétences 1 et 2) :</b> Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<b>Module 1 :</b> Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.	147 heures	Etude de situation  Evaluation des compétences en milieu professionnel
	<b>Module 1bis :</b> Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement de la vie sociale.	28 heures	
	<b>Module 2 :</b> Repérage et prévention des situations à risque	21 heures	
<b>BLOC 2 (compétences 3, 4 et 5)</b> Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	<b>Module 3 :</b> Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 heures	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4  Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5  Evaluation des compétences en milieu professionnel  Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	<b>Module 4 :</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 heures	
	<b>Module 5 :</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 heures	
<b>BLOC 3 –</b> Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<b>Module 6 :</b> Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 heures	Etude de situation relationnelle pouvant comporter une pratique simulée  Evaluation des compétences en milieu professionnel
	<b>Module 7 :</b> Accompagnement des personnes en formation et communication avec leurs pairs	21 heures	
<b>BLOC 4 –</b> Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	<b>Module 8 :</b> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 heures	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel  Evaluation des compétences en milieu professionnel
<b>BLOC 5 –</b> Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	<b>Module 9 :</b> Traitement des informations	35 heures	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée  Evaluation des compétences en milieu professionnel
	<b>Module 10 :</b> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 heures	
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)		35 heures	
Suivi Pédagogique Individualisé des apprenants (SPI)		7 heures	
Travaux personnels guidés (TPG)		35 heures	

### **FORMATION CLINIQUE**

STAGES	Nombre de semaines	Nombre d'heures
Stage A	5	175
Stage B	5	175
Stage C	5	175
Stage D (en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel de l'élève et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences).	7	245